

Projekt Tanz/ Projet Danse/ Progetto Danza

Pour mémoire

La nécessité d'agir a incité Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture à lancer le projet danse en collaboration avec les villes, les cantons, les associations, les danseuses et les danseurs. L'objectif du projet danse est de pouvoir proposer aux créateurs et créatrices du domaine de la danse de meilleures conditions cadres et de créer les instruments permettant de défendre et renforcer durablement la qualité de la danse en Suisse.

Dans ce but, des concepts d'encouragement sont établis dans les domaines suivants: infrastructure, formation, production/ diffusion, reconversion et sensibilisation.

Cet été, ces concepts seront présentés au groupe de pilotage « Danse ». Ensuite, il est prévu qu'un large public puisse prendre position là-dessus. Une nouvelle phase de remaniement suivra avant que tous ces concepts soient finalement réunis dans un rapport exhaustif.

Etat du projet danse en mars 2005

a. Infrastructure

Le premier atelier du groupe de travail « infrastructure » a eu lieu fin janvier 2005. La question principale de l'atelier était la suivante : de quelle infrastructure la danse suisse a-t-elle besoin ? Par infrastructure, le groupe de travail entend une structure (organisation, lieu de travail)

- qui a pour objectif la création et la représentation d'œuvres chorégraphiques et leur réception,
- qui a pour tâche centrale l'encouragement de l'art de la danse,
- qui défend ces tâches et objectifs au niveau local, régional et national.

Lors de sa première séance, le Groupe de travail a développé les bases d'un modèle qui pourra satisfaire aux besoins de la danse suisse et auquel la Confédération pourrait prendre part.

Lors de sa deuxième séance, prévue le 1^{er} avril, le groupe de travail doit continuer de développer ce modèle. Ses résultats seront transmis au groupe de pilotage avant l'été.

Ensuite, un large public de personnes compétentes pourra prendre position sur le modèle.

En parallèle, l'équipe de projet travaille avec le responsable de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) à ce que soit intégrée dans la loi une base légale pour les mesures prévues par le groupe de travail. Cette base légale permettrait à la Confédération de soutenir quelques-unes de ces mesures.

Les membres du groupe de travail infrastructure sont:

Markus Baumer (Ville de Fribourg), Antonio Bühler (Da Motus), Regina Christen (Stadt Zürich), Reto Clavadetscher (Berner Tanztage), Oliver Dähler (dansesuisse), Niels Ewerbeck (Theaterhaus Gessnerallee), Claudine Geneletti (Cie Philippe Saire/Sévelin 36), Jean Marc Heim (Cie Jean Marc Heim), Andrew Holland (Projekt Tanz - Pro Helvetia), Marco Läuchli (Projekt Tanz), Catja Loepfe (Rote Fabrik), Carole Meier (Carole Meier Compagnie), Roger Merguin (Tanzschaffender), Christoph Meury (Roxy Basel), Murielle Perritaz (Projekt Tanz - Theaterhaus Gessnerallee), Jeanne-Dominique Prodolliet (Managerin), Claude Ratzé (ADC Genève), Christoph Reichenau (Stadt Bern), Barbara Riecke (Kaserne Basel), Serge Rochat (Parano Fondation), Meret Schlegel (Tanzhaus Wasserwerk), Anne-Catherine Sutermeister (Canton de Berne), Brigitte Waridel (Canton de Vaud), Regula Wolf (Projekt Tanz - Bundesamt für Kultur)

b. Reconversion

Le groupe de travail « reconversion » va entreprendre ses travaux ce printemps. Ses membres seront des représentantes et représentants de Dansesuisse, de l'Association Suisse pour la Reconversion des Danseurs Professionnels (RDP/NPT), de l'association des professionnels de la scène (SBKV), de la scène de la danse et de l'équipe du projet danse. Le groupe de travail élaborera des mesures visant à faciliter la reconversion des danseuses et danseurs. Outre le fait qu'il faut mieux utiliser les bases légales relatives à la sécurité sociale, qui existent déjà, il s'agira en priorité de créer ou de renforcer les possibilités de soutien et de conseil aux danseuses et danseurs. Les travaux du GT s'appuieront sur des expériences faites à l'étranger par des organisations de reconversion actives dans le domaine de la danse ainsi que sur différentes études internationales (Advance project).

Cet été, le groupe de travail soumettra son concept au groupe de pilotage, concept qui sera ensuite discuté lors d'une audition publique.

Le groupe de travail « reconversion », tout comme le groupe de travail « infrastructure », s'attache à ce que la LEC prévoie une possibilité de mettre en œuvre les mesures planifiées.

c. Production/diffusion

Le groupe de travail « Production/diffusion » a terminé ses travaux lors de sa troisième journée d'atelier le 8 septembre 2004. Son concept a été présenté l'automne passé déjà aux membres de la Conférence des délégués cantonaux de la culture et de la conférence des Villes suisses en matière culturelle (CVSC). La Ville de Lausanne et le canton de Vaud, les villes et cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Genève et Zurich se sont montrés prêts à mettre en œuvre les mesures préconisées par le groupe de travail dans une phase pilote qui permettra ensuite de proposer les adaptations nécessaires. Ces mesures englobent, entre autres :

1. La fixation d'une répartition des tâches claire entre les villes et cantons et Pro Helvetia.
2. L'introduction du contrat de soutien conjoint. Ce contrat passé entre les villes, les cantons, Pro Helvetia et les groupes sélectionnés a pour but d'assurer à ces derniers, à long terme, des subventions pour leurs productions, leur exploitation courante et l'encouragement de leur diffusion en Suisse et à l'étranger.

Ces mesures devraient limiter les frais administratifs de chaque groupe, leur offrir une plus grande sécurité dans la planification de leur travail et améliorer leurs conditions financières. Les premiers travaux de clarification avec les villes et cantons cités ont commencé en février.

Pour que ces mesures puissent porter leurs fruits et être testées dans la pratique, les conditions permettant d'améliorer la collaboration entre villes, cantons et Pro Helvetia doivent préalablement être créées :

1. Pour ce qui concerne les demandes, amélioration de l'échange réciproque d'informations et simplification de la collaboration entre les offices d'encouragement cantonaux et urbains et Pro Helvetia.
2. coordination des délais de remise et de décision ; cette coordination permettrait aux requérants de savoir plus rapidement sur quel soutien ils peuvent compter de la part de la collectivité publique (ville, canton et PH), ce qui leur permettrait de se vouer entièrement à la réalisation de leur projet.

Les premiers travaux auprès des villes, des cantons et de Pro Helvetia font espérer que ces conditions seront réunies dans toute la Suisse au plus tard l'année prochaine.

d. Formation

Ces derniers mois, des discussions ont eu lieu avec des représentantes et représentants des écoles, des écoles en projet, des associations, de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et des autorités politiques de toutes les régions suisses. La question était de

savoir comment intégrer les différentes formations de la danse dans le système général de formation, et à quel niveau quels diplômes pouvaient être envisagés. Des questions prioritaires doivent cependant encore être préalablement résolues (Processus de Bologne, nouvelle loi sur les hautes écoles etc.).

L'objectif du projet danse est de trouver un modèle prévoyant différentes possibilités de formations compatibles avec les formations internationales ainsi que des possibilités de formations continues et de reconversions. On réfléchit aussi à la possibilité d'intégrer la danse dans la formation scolaire obligatoire (incl. écoles art et sport). Dans cette perspective, les points suivants sont à considérer :

1. il doit s'agir de formations d'un niveau de qualité suffisant pour permettre aux personnes qui les suivent de s'assurer une place sur le marché professionnel ;
2. ces formations doivent être reconnues au niveau national ;
3. les filières de ces formations doivent être conçues pour permettre des formations continues et plus tard une reconversion.

Deux projets commencent d'ores et déjà de se concrétiser dans le domaine de la formation professionnelle, l'un en Suisse romande (canton de Vaud) et l'autre en Suisse allemande (canton de Zurich). Les questions ouvertes citées ci-dessus doivent cependant être éclaircies avant que l'on puisse prendre position quant aux avantages et inconvénients des deux modèles proposés.

D'ici la fin du printemps, un premier rapport qui sera présenté lors d'une large consultation doit être sur table. Ce rapport sera ensuite retravaillé en fonction des prises de position, et soumis cet été au groupe pilote du projet danse et aux instances compétentes en politique de la formation.

Pro domo

La plupart d'entre vous savent que quelques changements sont survenus dans l'équipe responsable: Murielle Perritaz a quitté son poste à Pro Helvetia en août dernier pour s'occuper de la programmation du théâtre de la Gessnerallee à Zurich. Son poste a été repris par Andrew Holland, et le poste de ce dernier à l'OFC par Regula Wolf. Après une phase de transition, Murielle Perritaz a en outre quitté au début de l'année sa place dans l'équipe responsable. Elle reste cependant membre du groupe de travail « infrastructure ». L'équipe responsable est donc désormais composée comme suit :

Regula Wolf	responsable des domaines « Infrastructure », « reconversion » et « assurance sociale » (40%)
Andrew Holland	responsable des domaines « formation » et « sensibilisation » (20%)
Marco Läubli	responsable de la coordination de projets et des domaines « diffusion/production » et « collaboration entre villes, cantons et Pro Helvetia » (60%)

Contact:

Regula Wolf, office fédéral de la culture, 031 324 10 69, Regula.Wolf@bak.admin.ch
Marco Läubli, 01 261 23 26, Marco.Laeuchli@bluewin.ch
Andrew Holland, Pro Helvetia, 01 267 71 17, aholland@pro-helvetia.ch